Mairie de MONTGARDIN
05230
☏ : *04 92 50 37 81* 🖷 : *04 92 50 23 15*

Le Miroir de Montgardin

Bulletin n° 9
Octobre 2010

Le Mot du Maire

Nous avons pris l'habitude d'évoquer sous cette rubrique les principaux événements évoqués en conseil municipal. Aujourd'hui, le dossier le plus important est celui du projet avorté de l'adhésion de la commune de Gap à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance.

Bien que la procédure légale de cette adhésion ait été stoppée par une délibération de rejet du conseil communautaire, avant son examen par le conseil municipal, je crois utile de faire la genèse de cette affaire.

Le projet de loi portant réforme des collectivités territoriales va toucher notre territoire. Fin 2011, un schéma départemental de coopération intercommunale devra être approuvé avec une mise en place effective au plus tard en juin 2013. C'est une commission dirigée par le Préfet qui se prononcera sur l'évolution de toute intercommunalité. Dans ce contexte, il était de bonne stratégie d'organiser une intercommunalité commune avec Gap afin de garantir que les communes de notre territoire conservent la parole en garantissant des avantages financiers indéniables. Cette mise en œuvre obligeait, dès 2011, à une adhésion dans un premier temps de la commune de Gap dans l'actuelle CCVA. Dans un 2e temps, dès l'adoption de la loi permettant la création d'une communauté d'agglomération à partir de 30 000 habitants, transformation de la CCVA en communauté d'agglomération.

Pour profiter des financements de l'État, dans des conditions avantageuses, c'est-à-dire de la Dotation Globale de Fonctionnement allouée aux communautés et versée chaque année, il était indispensable que Gap intègre la CCVA avant le 01/01/2011. En effet, une adhésion après cette date laissait notre DGF à son niveau actuel de 145 000 € alors qu'une adhésion avant le 31/12/2010 l'aurait porté à 910 000 €.

Avec Gap intégrant rapidement la CCVA, la loi promulguée et la procédure de transformation en communauté d'agglomération achevée, la dotation financière annuelle de l'État pour notre territoire avec Gap aurait été de 2 500 000 €. Cette augmentation des ressources financières de notre collectivité aurait notamment contribué aux besoins en priorité de l'assainissement du territoire de la CCVA actuelle.

Un protocole d'accord signé entre le maire de Gap et le président de la CCVA le 17/09/2010, garantissait la gouvernance comme suit :

Avançon	2	sièges
La Bâtie Neuve	5	sièges
La Bâtie Vieille	2	sièges
Chorges	5	sièges
Gap	14	sièges = 36,8%
Montgardin	2	sièges
Rambaud	2	sièges
La Rochette	2	sièges
Saint Etienne Le Laus	2	sièges
Valserres	2	sièges
	38	sièges

Exécutif :

Roger DIDIER, maire de Gap *Président*

Patrick GALVAIN, maire de La Bâtie Vieille *1er Vice-président*

3 vice-présidents issus de la CCVA

3 vice-présidents issus du conseil municipal de Gap.

Les étapes de la procédure interrompue étaient les suivantes :

1- Gap intègre la CCVA en communauté de communes :

- *la délibération favorable du conseil municipal de Gap le 24/09/2010 allait dans ce sens*
- *la délibération défavorable du conseil communautaire du 29/09/2010 (13 voix contre, 10 pour et une abstention) a interrompu ce processus.*

Si le vote avait été favorable, le déroulement aurait été le suivant :

- *délibération des conseils municipaux des communes membres (à la majorité qualifiée). Les conseils municipaux avaient 3 mois pour se prononcer à la date de la notification de la communauté de communes ; ils avaient néanmoins la possibilité de délibérer plus vite. Ce calendrier serré explique qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour respecter le délai du 31/12/2010.*

2- La nouvelle communauté constituée avec Gap se transforme en communauté d'agglomération dès la promulgation de la loi permettant l'abaissement du seuil de population à 30 000 habitants.

- *Délibération de la nouvelle intercommunalité*
- *délibérations des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée.*

En conséquence de cette chance ratée, nous aurons une intercommunalité imposée à notre désavantage,en juin 2013, sans garantie de représentativité, sans garantie financière ni baisse d'impôt.

Autres dossiers vus en conseil municipal :

Le 31 août 2010 le conseil municipal a pris la décision de créer une rampe d'accès pour handicapés à l'église.

Le 05/10/2010, le conseil municipal a décidé l'ouverture de la Maison des Associations aux associations extérieures à la commune aux conditions ci-après :

- Dépôt en mairie des statuts, avec pour chaque exercice les déclarations d'assurance et les procès-verbaux d'assemblée générale ainsi que la planification des utilisations ;
- Souscription chaque année d'une cotisation d'adhésion assortie d'un chèque de caution de 600 €. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 100 €.
- Les frais de chauffage électrique seront facturés rétroactivement au 31 août de l'année n^{+1}.

Le 05/10/2010, le conseil municipal a accepté le transfert à la commune de la propriété de la voirie et des réseaux du Saruchet 3.

En vous donnant rendez-vous à notre prochain n° de notre Miroir, je vous assure de mes sentiments les plus dévoués.

MAMO Roger

Secrétariat de Mairie

Le Secrétariat de Mairie est ouvert au public de 8 h 30 à 12 h 00 lundi mardi jeudi et vendredi.
Tél : 04 92 50 37 81
Fax : 04 92 50 23 15
Mail : mairiemontgardin@free.fr

Etat Civil

Naissances

Nathan né à GAP, le 25 juillet 2010, le premier enfant de Cyril PAYAN et de Patricia LAVIALLE, est également le 2eme petit fils de Mr et Mme Payan Francis domiciliés au lotissement le Saruchet.

Eloise née à GAP, le 29 décembre 2009, le premier enfant de David FAUVEL et de Karine TARDIEU, domiciliés à GAP. Eloïse est la première petite fille de Yvette TARDIEU, domiciliée au Saruchet 1.

Léane est née à GAP, le 29 Juillet 2010. Après Lucile, un an, Léane est la deuxième fille de Thierry EYMARD, Agriculteur aux Massots et de Delphine MARCHAND, Professeur de Ecoles. Léane est également la petite fille de Geneviève et André EYMARD, agriculteurs aux Massots et de Nicolas et Josette MARCHAND, Agriculteurs à AVANCON

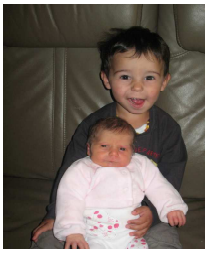

Sarah est née à GAP, le 10 Septembre 2010. Ses parents Benjamin et Servane MAILHĒ sont domiciliés aux Viaux où Sarah a été accueillie chaleureusement par ses frères et sœur, Simon, Laura et Nathan.

Lilie est née à GAP, le 24 septembre 2010. Elle est le deuxième enfant de Virgine et Jérôme TESTU, domiciliés aux Casses et la petite sœur d'Elliot, âgé de 7 ans.

Nous adressons nos félicitations aux parents et tous nos vœux aux bébés.

Mariages

Carine BREGRE, Militaire et Julien LAVIN, Militaire se sont unis à Montgardin, le 26 juin 2010. Carine est la fille de Philippe et Christine BREGRE domiciliés au Saruchet 3, Julien est le fils de Paule LAVIN, domiciliée à ECHIRE dans les Deux-Sèvres.

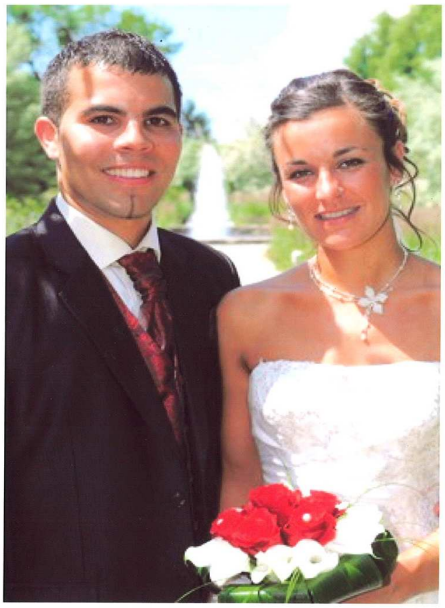

Ludivine JOUSSELME, gestionnaire de compte à l' URSSAF et Romain PEIXOTO, Plombier-Chauffagiste se sont dit oui pour la vie, à la Batie- Neuve devant une foule de parents et d'amis. Ludivine est la fille de M. et Mme Gilbert JOUSSELME de Montgardin, Romain est le fils de M. et Mme PEIXOTO de Montdauphin. Les jeunes époux sont domiciliés aux Aubins à La Batie-Neuve.

Nathalie THOMET, Assistante Administrative et Yohan SONTHONNAX, Electricien, se sont unis à Sisteron, le 11 septembre 2010. Ils sont tous deux domiciliés à Montgardin, Zone Artisanale du Saruchet. Nathalie est la fille de Patricia et Paul THOMET, domiciliés à SISTERON, Yohan est le fils de Martine et Rolland SONTHONNAX, Artisan à Montgardin.

Nous adressons à tous ces couples, nos vœux de bonheur et nos félicitations.

Baptême

Le baptême de Nathan, le fils de Delphine BEDEL et Rowan DORITT, a été célébré à l'église de Montgardin le samedi 5 juin. Ses parrain et marraine sont Olivier MUCCINI et Odile BEDEL.

De plus, concernant cette sympathique famille, nous avons appris avec beaucoup de plaisir, d'une part, le mariage de Delphine et Rowan à Brighton (Angleterre) le 8 Juillet 2010, et d'autre part, la naissance de la petite sœur de Nathan, Lola, née également à Brighton le 4 Août 2010. Nathan et Lola sont les petits-enfants de Roseline et Alain BEDEL.

Nous adressons à ce jeune couple toutes nos félicitations pour cette succession d'heureux évènements et tous nos vœux à leurs deux jeunes enfants.

INAUGURATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le samedi 5 mai 2010 à 15h30, le maire Roger MAMO, entouré de son conseil municipal, a accueilli une nombreuse assistance pour inaugurer la Maison des Associations. Ont participé à cette manifestation :

Monsieur Pierre Bernard Reymond, sénateur des Hautes Alpes,
Madame Christine Nivou, Conseillère régionale, représentant Monsieur Vauzelle, président du Conseil Régional;
Monsieur Joël Bonnaffoux, Conseiller général et maire de La Bâtie Neuve, représentant Monsieur Jean-Yves Dusserre, Président du Conseil Général,
Monsieur Patrick Galvain, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance et maire de La Bâtie Vieille;
Monsieur Jean-François Estachy, vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance;
Monsieur Christian Durand, maire de Chorges;
Monsieur Yves Jaussaud, maire de Valserres:
Monsieur le Père Marius, curé de Chorges ;
Monsieur Sébastien Spanu, directeur de l'école communale ;
Madame Andrée Escallier, présidente du Club du 3e Âge;
Monsieur Jean Garcin, architecte, concepteur et maître d'oeuvre du projet ;
Messieurs les chefs d'entreprise qui ont contribué à cette construction ;
de nombreux représentants de la population Montgardinoise.
Après avoir remercié l'assistance, le maire fait un rapide historique du projet.
Répondant aux besoins d'un lieu de réunions ouvert aux associations, le Conseil municipal a décidé en mai 2006 de lancer un projet de construction dit "Maison des Associations". Dès le départ il a bien été précisé qu'il ne s'agissait pas d'ouvrir une nouvelle salle des Fêtes.

L'implantation de ce bâtiment a été décidée à l'entrée du lotissement sur un terrain proche du stade. Ce terrain a une superficie de 3500 m². Cette implantation a nécessité une révision simplifiée du PLU lancée en octobre 2006. Révision impliquant la concertation publique. Cette procédure étant satisfaite, le projet confié à Monsieur Jean Garcin, architecte, a été accepté par le Conseil municipal en mars 2007.

La consultation des entreprises a permis de retenir les établissements suivants :

- Terrassement VRD — SATP
- Gros œuvre — RANGUIS & MOTTE
- Charpente — REYNIER
- Carrelage faïence — MALCOR
- Menuiserie — MOUTTE
- Cloisons — OCAL
- Électricité — VIALLE
- Plomberie — BONNEFONT
- Peinture — DALL'ERTA
- Contrôle — SOCOTEC

Le coût de l'ensemble du marché y compris la maîtrise d'œuvre s'élève à 224 873 € HT.
Le programme a bénéficié des subventions:
- du Conseil Régional 54 348 €
- du Conseil Général 87 676 €
Ce qui correspond à un % moyen de subvention de + 63%.

Le maire a félicité tous les acteurs de cette belle réalisation architecturale qui contribuera au confort et à la satisfaction de ses utilisateurs.

Il a enfin exprimé toute sa gratitude aux financeurs du projet, Conseil Régional et Conseil Général qui ont apporté une aide financière indispensable particulièrement conséquente et appréciée en ces temps difficiles.

Madame Nivou et Monsieur Bonnaffoux ont salué l'intérêt qu'ont trouvé leur institution respective à encourager la réalisation de ce projet au service du public. Monsieur Bernard-Reymond a quant à lui souligné les efforts de notre commune pour éviter d'être considérée comme une cité "dortoir" et de contribuer à la richesse de la vie associative locale.

Un vin d'honneur agrémenté de quelques douceurs a conclu cette chaleureuse manifestation.

À la fin de cette rencontre, le maire a tenu à exprimer ses remerciements et sa reconnaissance à l'ensemble de l'équipe communale, élus et personnel, qui a pleinement contribué à la réussite de cette après-midi.

Qu'est-ce qu'une ENR?

PAI, PPRE, RASED, PPMS ... Le monde de l'Éducation regorge de nombreux sigles derrière lesquels se cachent des protocoles, plans ou réseaux permettant d'encadrer les actions éducatives.
La commune de Montgardin a récemment doté son école d'une ENR.

Encore un nouveau sigle mais que cache ce dernier ?

Avant tout un outil

ENR signifie École Numérique Rurale.
Il s'agit d'un ensemble de matériel informatique conçu et adapté aux besoins d'une école primaire.
Cette panoplie doit, en outre, tenir compte des contraintes liées au fonctionnement d'une école rurale (ne possédant pas nécessairement de salle informatique, regroupant plusieurs niveaux dans une même classe,...).
Aussi, le matériel en question présente avant tout l'avantage d'être mobile et rapidement accessible.
Cette ENR n'a pas vocation à remplacer du matériel ou des manuels déjà présents au sein de l'école.
Elle ne fait qu'étendre la panoplie des outils pédagogiques déjà disponibles et de placer l'élève plus fréquemment face à un ordinateur lors des situations d'apprentissages.

Quel matériel ?

Le matériel se présente en deux parties qui peuvent être utilisées indépendamment l'une de l'autre.
Ces deux ensembles sont la classe mobile et le tableau blanc interactif (TBI).
La classe mobile est disposée dans une armoire basse sur roulettes alors que le TBI est contenu dans une mallette: ils peuvent donc facilement passer d'une classe à l'autre selon les besoins du moment.

La classe mobile

Au premier abord, le meuble bas fermé peut paraitre ordinaire. Seuls des câblages électriques et téléphoniques trahissent sa fonction réelle.
À l'intérieur de cette armoire sont logés 8 "petits" ordinateurs portables (écrans de 12 pouces) plus un ordinateur portable (écran de 17 pouces).
Les petits portables sont à l'usage des élèves : ils sont équipés d'une suite bureautique (traitement de textes notamment) ainsi que de nombreux logiciels éducatifs. De plus, ils possèdent un accès Internet grâce à un réseau sans fil.
Le "grand" portable est lui dédié à l'enseignant. Doté comme les autres portables, il possède en plus un logiciel de supervision qui permet de surveiller les 8 utilisateurs simultanément et en temps réel
(un peu à l'image des vidéos de surveillance) mais aussi de prendre en main à distance chacun d'entre eux afin de guider, corriger ou rediriger nos informaticiens en herbe.

Le Tableau Blanc Interactif (TBI)

Dans la mallette, nous retrouvons un PC potable, un vidéo projecteur et un petit outil guère plus grand qu'une main, ressemblant à un boomerang, et accompagné d'un stylo un peu particulier.
Ce matériel, disposé près d'un écran blanc, permet de rendre interactif l'écran de l'ordinateur projeté sur cette surface.
Le fameux stylo joue alors le rôle de souris que l'on déplace directement sur le tableau virtuel.
L'accès à Internet également disponible sur ce PC multiplie les applications possibles.

Doté des dernières innovations technologiques en matière de connectivité et de maniabilité, cet ensemble informatique présente l'avantage incontestable d'être rapidement et facilement utilisable aussi bien par les élèves que par les enseignants.
La grande diversité des applications rend cette ENR utile pour des matières pourtant non directement liées à l'informatique.

Par exemple, en histoire ou géographie, nous pouvons exploiter un montage vidéo, illustrant une leçon, projeté sur le grand écran blanc.

Ainsi cette ENR, en plus de développer des compétences propres au domaine informatique traduites par l'obtention du Brevet Informatique et Internet (B2I) pour nos élèves, permet également d'élargir les ressources pédagogiques exploitables dans toutes les matières rencontrées par nos élèves.

Propos d'élèves recueillis

Qu'aimes-tu dans ce nouveau matériel?

"Le TBI puisqu'on peut regarder tous ensemble" L.
"Je trouve que c'est vraiment très pratique" O.
"J'aime bien le vidéo projecteur quand on peut regarder les films" T.

Pour toi, qu'est-ce que cette ENR a apporté à la classe ?

" On met moins de temps pour corriger des exercices" M.
" On peut corriger avec et on peut copier les leçons" L.
" On fait de la géométrie avec" F.
"On peut corriger dessus" C.
" J'aime voir des vidéos et faire de la géométrie" A.
" On voit mieux les leçons et c'est plus rapide pour les copier" D.
" On va plus vite pour la géométrie" D.
"Elle nous apporte beaucoup de facilités pour passer le B2I" P.
" On peut faire plein de recherches sur Internet" M.

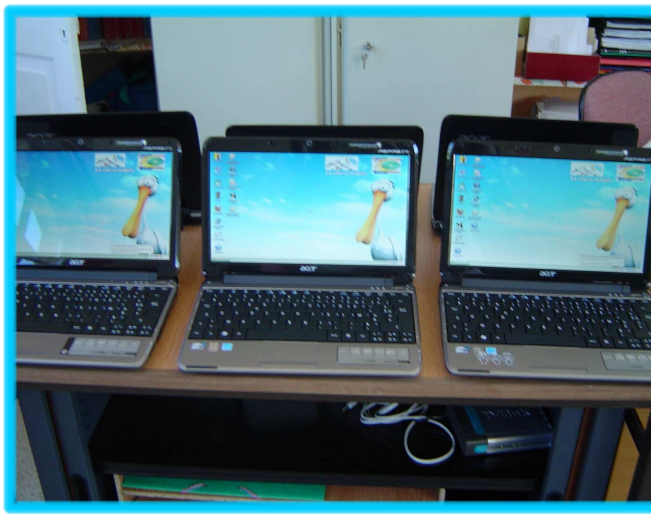

CENTRALES SOLAIRES AU SOL

Une circulaire du ministère de l'environnement du 18/12/2009 insiste sur la nécessaire attention à porter à la protection des espaces agricoles et forestiers, ainsi qu'à la préservation des milieux naturels. Il était ainsi clairement indiqué que « les projets de centrales solaires au sol n'ont pas vocation à être installés en zone agricole, notamment cultivée ou utilisée pour des troupeaux d'élevage. Dès lors, l'installation d'une centrale solaire sur un terrain situé dans les zones agricoles est généralement inadaptée compte tenu de la nécessité de conserver la vocation agricole des terrains concernés. Toutefois, l'accueil d'installation solaire au sol peut être envisagé sur des terrains qui, bien que situés en zone classée agricole, n'ont pas fait l'objet d'un usage agricole dans une période récente. »

C'est dans ce contexte législatif que M. le Préfet a fait établir une cartographie des terres agricoles de bonne valeur agronomique, n'ayant pas vocation à accueillir des centrales solaires au sol.

Les personnes intéressées par ce sujet sont invitées à consulter la page de l'atlas des terres agricoles concernant notre commune sur le site Internet de la Direction Départementale des Territoires (DDT) : http://www.hautes-alpes.développement-durable.gouv.fr Rubrique Domaine d'activité/Aménagement du territoire : Atlas des parcelles à haute valeur agronomique/Inventaire des parcelles n'ayant pas vocation à accueillir des centrales solaires au sol.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Délibération du 31/08/2010

OBJET : TARIFS CANTINE ET GARDERIE.

La délibération du 30/09/2008 fixait comme suit les tarifs de la garderie :

Prix du repas pour les enfants inscrits en garderie :	2, 50 €
Prix du repas pour les enfants non inscrits en garderie :	6,00 €
Garderie forfait mensuel (4 jours/semaine) :	44,00 €
Garderie partielle forfait mensuel (2 jours/semaine) :	26,00 €

Pour mémoire, il est rappelé que le restaurateur facturait à la commune chaque repas 5 €.

Le restaurateur propose d'appliquer une majoration de 1 % égale à l'évolution de l'indice de la consommation.

Compte tenu de cette évolution, le conseil municipal est invité à fixer comme suit les tarifs de la cantine et de la garderie :

Date	Indice	Prix du repas payé par la commune	Prix du repas payé par les familles pour les enfants inscrits en garderie	Prix du repas payé par les familles pour les enfants non-inscrits en garderie	Garderie forfait mensuel (4j/semaine)	Garderie partielle (2j/semaine)	Garderie ticket
juin-08	118,95	5,00 €	2,50 €	6,00 €	44,00 €	26,00 €	4,00 €
juin-10	120,02	5,045 €	2,522 €	6,054 €	44,396 €	26,234 €	4,035 €
arrondi		5,05 €	2,52 €	6,05 €	44,40 €	26,23 €	4,04 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'AVANCE

Siège social :
La Lauzière — 05230 La Bâtie-Neuve
Téléphone : 04 92 50 20 50
Télécopie : 04 92 50 21 65
Courriel : com.communes.de.lavanceewanadoo.fr

Avançon
La Bâtie-Neuve
La Bâtie-Vieille
Chorges
Montgardin
Rambaud
La Rochette
St Etienne-Le-Laus
Valserres

Mesdames et Messieurs,
Commune de Montgardin

INFORMATION NOUVELLES POUBELLES

Comme vous l'avez remarqué, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance a investi dans de nouveaux systèmes de collecte de déchets ménagers.

Pour que vous puissiez bénéficier de ces nouveaux conteneurs d'une contenance de 5 000 litres pour les emballages, papiers, et ordures ménagères et 3 000 litres pour le verre, la Communauté de Communes a dépensé 193 930,60 € HT. Cet investissement est subventionné par l'Etat, et le Conseil Général, à 66 % du montant total HT, soit 127 824 €.

Une seule de ces colonnes peut remplacer jusqu'à 8 bacs roulants. Ces bacs étaient sources de plusieurs nuisances : ramassage bruyant, mauvaises odeurs, inesthétisme, manque d'hygiène, insécurité (les colonnes semi-enterrées sont ininflammables), etc...

Pour une bonne utilisation de ces nouveaux dispositifs, nous vous joignons un plan de votre commune marqué du ou des lieux d'implantation des colonnes semi-enterrées.

D'autre part, les colonnes semi-enterrées destinées à la collecte des ordures ménagères sont équipées d'ouvertures pouvant accueillir au **MAXIMUM DES SACS POUBELLE DE 80 LITRES**.

Dans un souci d'hygiène et de propreté **de votre** commune, nous sommes certains de votre participation à l'effort collectif pour améliorer les conditions de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

Enfin, nous rappelons aux personnes irrespectueuses de l'environnement naturel, et d'autrui, que les Points d'Apport Volontaire ne sont pas des mini-décharges publiques. Tout acte d'incivilité (dépôts sauvages, vandalisme du matériel, etc...) est passible d'une amende.
Pour tous les types de déchets ne pouvant être considérés comme des déchets ménagers, une déchèterie intercommunale est à votre disposition sur la Commune d'Avançon (04.92.50.28.95).

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet : www.valleedelavance.com
Ou directement dans les locaux de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance.

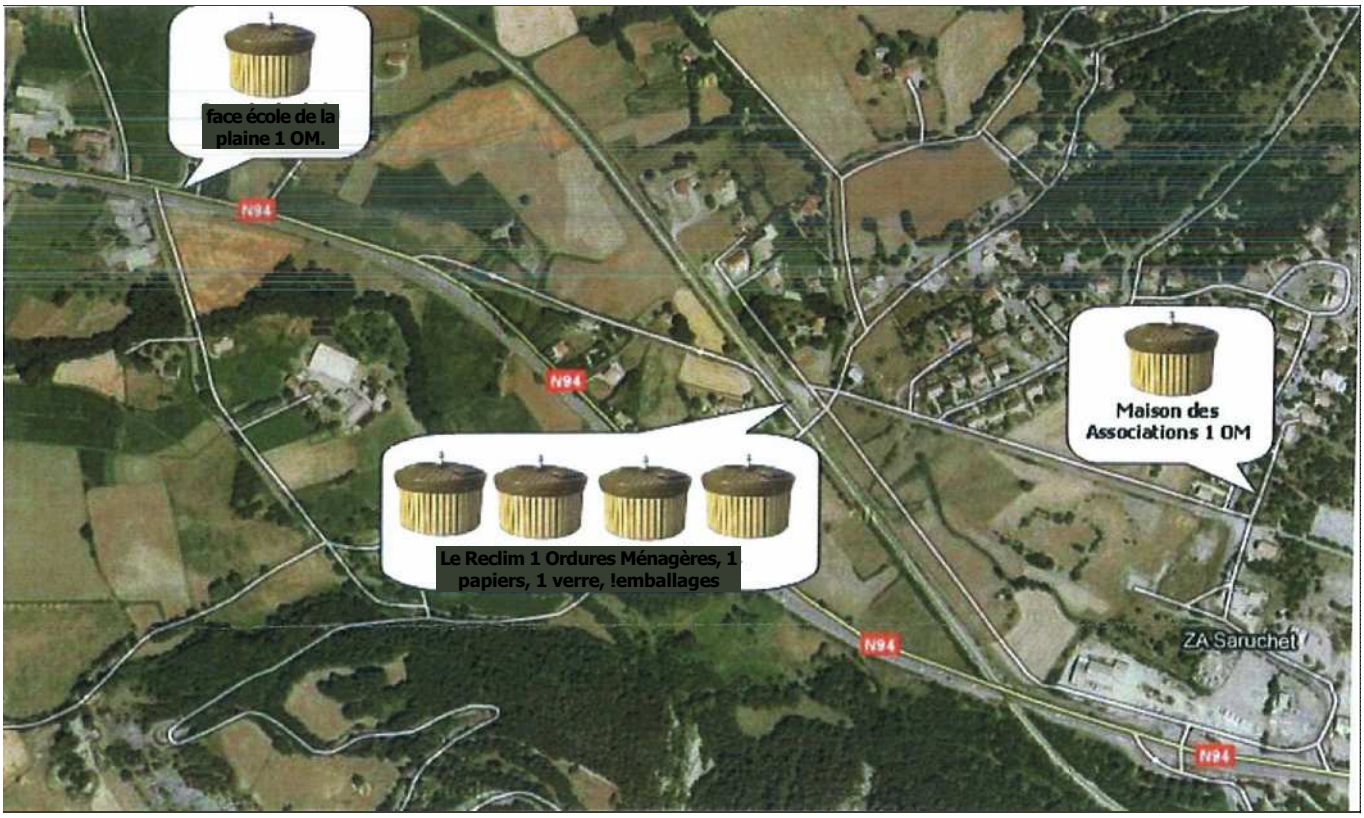

Référence	Adresse	Type de conteneurs
1	La Plaine école	1 Ordures Ménagères
2	Le Reclux	**1** Ordures Ménagères 1 Verre 1 Papiers 1 Emballages
3	Maison des associations 1 Ordures Ménagères	
4	Le Village à côté du Cimetière	1 Papiers 1 Emballages 1 (à venir) 1 Verre

HORAIRES DECHETERIE

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	FERMETURE	14 h 00 —18 h 00
MARDI	9h00-12h30	14h00-18h00
MERCREDI	9h00-12h30	14h00-18h00
JEUDI	9 h 00 — **12 h 30**	**14 h 00 — 18** h 00
VENDREDI	9 h 00 --1.2 h 30	**14 h 00 — 18 h** 00
SAMEDI	9 h 00 — **12 h** 30	14 h 00 — 18 h 00

DEFIS DE RENTREE

Après le TEMPS DES VACANCES D'ETE, voici que nos enfants et adolescents ont repris le chemin de l'école.

C'est parti ! On a fait le plein d'énergie, de résolutions. Et voilà : en moins d'une semaine de rentrée, le temps court, le mental s'affole, les listes-mémo s'allongent. Notre programme de rêve est remisé dans les placards, sous une serviette de plage.

La rentrée, c'est aussi celle des enfants : la reprise de l'école. *Même si l'école est, dans son essence, beaucoup liée aux grandes vacances que vous ne l'imaginez. Le mot « école » vient du grec «skholê » qui signifie « loisir ». Aller à l'école, au regard de l'étymologie, c'est tout le contraire d'aller travailler: il s'agissait pour les Anciens de se livrer à la contemplation de la nature, aux jeux de la parole, à la célébration des mystères. Voilà donc un mot décisif dont le sens a été perdu, et nous avec.*

Réussite scolaire: mode d'emploi selon Marcel RUFFO

Un **étrange vent** de pessimisme et de contestation souffle sur la plus belle de nos institutions : l'école Un **autre enjeu** profond mobilise l'école: celui de vivre ensemble. C'est par l'accès à la culture que reculeront toutes les formes de violence; c'est grâce à l'accès au savoir, à une meilleure connaissance mutuelle et au sentiment de partager une histoire commune que la guerre, fille de la xénophobie, deviendra impossible.

En cette période de rentrée, la plus grande préoccupation des familles, ce n'est pas la sécurité, ce n'est même pas la santé, c'est le devenir de leurs enfants avec, pour nous tous et toutes, le désir qu'ils réussissent mieux que nous. Aussi voici quelques propositions pour un mode d'emploi de la réussite scolaire.

1) **Ne suivons pas** des études par procuration, sur le dos de notre progéniture. Ne la poussons pas à briguer des diplômes dont nous avons rêvé pour nous-mêmes.
2) **Restons toujours** des supporters de nos enfants, mais des vrais! Ceux qui continuent de défendre leurs couleurs même dans les moments difficiles
3) **Faisons confiance** aux enseignants et sachons leur déléguer notre autorité. Soyons convaincus que l'enseignant(e) est la bonne personne pour prendre en charge le devenir intellectuel de notre trésor le plus cher. Gardons-nous d'une critique totale et sans concession et rappelons-nous qu'en plus d'être compétent, un(e) professeur(e) peut être sensible et fragile.
4) **Proscrivon**s les sévices psychiques qui consistent à dire à nos enfants que « l'on est déçu », qu'ils « sont nuls », car alors ils vont tout faire pour confirmer leur échec. Échouer est tellement plus facile que réussir.
5) **Intéressons-nous** à ce qui les préoccupe pour qu'ils apprennent mieux. Ne nous focalisons pas sur le résultat, la note, mais accompagnons-les dans leur scolarité en (ré)apprenant avec eux.
6) **Entendons leurs souhaits**, respectons les choix des plus grands. La voie qu'a choisie votre adolescent(e) est la bonne s'il l'a vraiment choisie.
7) **Montrons-nous fiers d'eux** quand ils prennent leur envol professionnel et leur place dans la société. Jardinier, facteur, ingénieur, enseignant, etc.. : quelque soit la carrière embrassée, les parents se réjouissent de leurs enfants.

Les enseignants ne sont pas des ennemis mais des atouts précieux pour leur avenir.

BONNE RENTRÉE !

Info Santé

Hépatites: tous concernés!

A, B, C, D, E,.... Derrière les premières lettres de notre alphabet se dissimulent les 5 virus actuellement répertoriés, responsables des hépatites virales.

En France, 90% des hépatites sont liés à l'un des trois virus A, B, C . On estime à environ 500 000 le nombre de personnes atteintes d'une hépatite virale chronique due au virus B (VHB) ou C (VHC).

Connaître les modes de transmission:

L'hépatite A : le virus VHA se contracte en consommant de l'eau contaminée (par les selles de personnes infectées) ou des aliments qui ont été en contact avec de l'eau contaminée (coquillages, crustacés crus ou mal cuits, légumes, salades, fruits non pelés). Une fois absorbé par le tube digestif, le VHA se multiplie dans le foie, là il va déclencher des lésions: L'hépatite A se manifeste le plus souvent par de la fatigue, parfois par une jaunisse (ictère). Elle guérit spontanément dans la majorité des cas sans laisser de séquelles (le virus est complètement éliminé). Elle ne se transforme jamais en hépatite chronique (tout comme l'hépatite E dont le mode de transmission est identique). Toutefois, elle peut évoluer, de manière exceptionnelle, vers une forme différente entrainant la destruction du foie.

L'hépatite B : le VHB se transmet par le sang et les sécrétions sexuelles. Le passage du virus se fait à la faveur d'une piqûre ou coupure de la peau ou des muqueuses : lors des rapports sexuels, d'un contact direct avec du sang contaminé, de l'usage de drogues par voie intraveineuse ou nasale, d'actes de tatouages, piercing et acupuncture non sécurisés. La transmission de la mère à l'enfant pendant la grossesse ou à l'accouchement est également possible.

L'hépatite C : le VHC se propage presque exclusivement par contact direct avec du sang ou des produits sanguins. Le risque est important en cas de toxicomanie par voie intraveineuse. Les pratiques non contrôlées de tatouage ou de piercing constituent également une source potentielle de contamination.

L'hépatite D: le VHD ne s'attrape jamais seul mais se transmet avec le VHB, dans le même temps (co-infection) ou secondairement (sur-infection). Ainsi 5 % des malades ayant contracté le VHB sont aussi porteurs du VHD.

PRINCIPAL RISQUE : LA CHRONICITE

Après contamination, les virus sont transportés jusqu'au foie : ils s'installent et se multiplient. Certaines personnes font un épisode d'hépatite aigûe (fatigue, nausées, perte d'appétit) et guérissent en quelques semaines sans traitement.
Avec le virus B, il existe un risque d'hépatite fulminante. Seule solution dans ce cas : la transplantation hépatique.
Mais le risque le plus élevé, tant pour les porteurs du virus B que du virus C, est l'évolution vers une hépatite chronique: le système immunitaire ne parvient pas à éliminer les virus qui poursuivent leur action néfaste sur le foie. C'est le cas pour 50 à 80% des hépatites C. Concernant l'hépatite B, le risque dépend de l'âge : près de 90% des nouveau-nés infectés, 50% des enfants et 5 à 10% des

adultes développeront une hépatite chronique. Ces deux formes de maladies chroniques du foie sont particulièrement sournoises : le porteur chronique du VHB et du VHC ne ressent aucun symptôme pendant des dizaines d'années, jusqu'au stade des complications : la cirrhose ou le cancer du foie. En clair, les personnes à risque ont tout intérêt à faire un test de dépistage (pris en charge à 100% par la sécurité sociale) afin de démarrer un traitement au plus tôt. Le test repose sur une simple prise de sang et sur la recherche d'anticorps anti-VHC pour l'hépatite C et de l'antigène Hbs pour la B. S'il se révèle positif un bilan doit être effectué par un spécialiste (prises supplémentaires avec recherche du virus dans le sang et une échographie du foie, éventuellement une biopsie).

QUAND SE FAIRE DEPISTER ?

Le dépistage est recommandé aux personnes ayant été exposées: transfusion avant 1992, usage de drogues, intervention chirurgicale ou examens médicaux importants, séjour prolongé à l'hôpital, sexualités avec multiples partenaires, proche porteur du virus, piercing, tatouage, acupuncture sans utilisation de matériel à usage unique, voyage ou résidense dans les pays avec hépatites fréquentes (Asie, Afrique..), incarcération à un moment de sa vie, mère porteuse du virus au moment de la naissance (le dépistage de l'antigène Hbs est obligatoire au cours de la grossesse) .

CONTACTS UTILES

SOS Hépatites Fédération : numéro vert 0 800 004 372
Hépatites Info Services : numéro vert 0 800 845 800
Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS)
101 rue de tolbiac 75013 Paris tel. 01 53 94 60 16.

Site Internet :
soshepatites.org
hepatites-info-service.org
anrs.fr

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE.

La préfecture communique :

Le conseil supérieur de l'audiovisuel a fixé la date de passage à la diffusion numérique de la télévision dans la zone de réception France 3 Provence au 05/07/2011. Les émetteurs retenus seront mis en service au plus tard 3 mois avant le passage au tout numérique.

Des aides destinées à prendre en compte tout ou parties des dépenses des particuliers ont été instituées :

- une aide à l'équipement de 25 € maximum pour l'achat d'un adaptateur TNT ou d'un décodeur numérique, sous condition de ressources, dans les zones couvertes par la TNT ;
- une aide à l'antenne de 120 € pour la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau, sous condition de ressources, dans les zones couvertes par la TNT ;
- une aide à la réception de 250 € maximum, sans condition de ressources pour accéder à l'offre TNT d'un distributeur de services ou d'un opérateur de réseau satellitaire dans les zones qui étaient desservies par voie hertzienne en mode analogique mais qui ne seront pas en mode numérique.

Recensement agricole 2010

SEPTEMBRE 2010 - AVRIL 2011
recensement agricole 2010
Pour une vision complète de l'agriculture aujourd'hui, chacun de vous compte.
Comme tous les 10 ans, nous venons à votre rencontre pour le recensement agricole. Pour obtenir la photographie la plus détaillée de notre agriculture, de ses évolutions, de ses métiers, la participation de tous est primordiale.
MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
Informations sur www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010

Recensement agricole 2010 : démarrage annoncé !

De septembre 2010 à avril 2011, près de 3000 enquêteurs partiront à la rencontre de plus de 500 000 agriculteurs pour procéder au recensement agricole. Cette vaste enquête décennale fournira une photographie complète et détaillée de l'agriculture française, essentielle pour accompagner l'évolution de ce secteur économique-clé. Elle permettra aussi aux Français de mieux connaître les professionnels qui la composent. Tous les agriculteurs de la métropole, des départements d'outre-mer, et des collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, sont concernés par le recensement agricole. Toutes les informations sont sur : www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

Un habitant de Montgardin, riverain de la voie communale n° 10 (entre le passage à niveau et la RN 94 au niveau de l'abribus), signale que de plus en plus de véhicules remontent cette voie en sens interdit et bien souvent à des vitesses excessives, c'est-à-dire supérieures à 45 km/h. Cette pratique irresponsable et dangereuse a été signalée à la gendarmerie et les contrevenants sont ainsi exposés aux sanctions prévues par la loi (amende et retrait de points du permis de conduire).

Un dernier appel est fait au civisme de chacun d'entre nous afin que la sécurité des usagers et notamment des enfants, qui empruntent à pied cette route pour atteindre l'abribus, soit préservée.
À défaut, outre les sanctions de police citées plus haut, nous serions contraints de mettre en place des dispositifs contraignants et inconfortables pour tous, tels que des brise-essieux.

SCRABBLE

Vous aimez le Scrabble et vous jouez à la maison ce que l'on appelle le Scrabble classique.
Je vous propose d'élargir votre horizon et de faire connaissance avec le Scrabble "Duplicate" ; même vocabulaire, mêmes règles que le "Classique", mais tirage des lettres identique pour tous les joueurs et donc mêmes chances pour tous.
Fini les remarques du genre « oui mais toi tu as eu de la chance, tu avais toutes les bonnes lettres » !

Qui n'a pas dit ou entendu cela au moins une fois !
Si votre intérêt pour ce jeu vous pousse à en savoir plus, téléphonez-moi :

Evelyne CHOPPARD 04 92 50 34 79

FETE DES VOISINS 2010

Pour la septième année consécutive, la Fête des Voisins s'est déroulée le dimanche 30 mai, sur la place des voisins du Saruchet.
Le ciel menaçant n'a pas empêché le bon déroulement de cette manifestation amicale et festive qui a fait se rencontrer les voisins et accueillir les nouveaux résidents pour le verre de l'amitié, suivi d'un sympathique repas tiré du sac.
Les personnes qui désirent les photos de cette fête peuvent contacter

Francis COLSON (04 92 50 62 30

ASSOCIATION

ANIM'AVANCE

L'association Anim'Avance a organisé le dimanche 5 septembre 2010 « La Fête du Vent » sur la commune de Montgardin. Tout au long de la journée des animations ont été proposées autour du vent.
Après le départ des montgolfières de très bonne heure, les ateliers se sont mis en place pour les petits et les grands : construction de cerfs volant, de manches à air, expériences, démonstrations, lâcher de ballons, musique….
Merci à tous les participants et les visiteurs qui ont permis la réussite de cette belle journée. Un merci particulier à France Chéramy qui a dessiné l'affiche de la manifestation et à Monsieur Mamo qui nous a reçus avec beaucoup de gentillesse.